

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-JD-3/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Information et Communication** est fixée comme suit pour l'année 2026-2027:

**Hélène CARDY
Guisippina SAPIO
Irène DESPONTIN LEFEVRE
Pascal STOLLER**

ARTICLE 2 –

Mme **Hélène CARDY** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-JD-3/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Culture et Communication** est fixée comme suit pour l'année 2026-2027 :

Keivan DJAVADZADEH
Erica GUEVARA
Anna TIBLE
Lune RIBONI

ARTICLE 2 –

Mme. **Erica GUEVARA** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-JD-3/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 21 mai 2026 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master en Industries Culturelles** est fixée comme suit pour l'année 2026-2027 :

Christophe MAGIS
Sophie JEHEL
Jocelyn MAIXENT
Bérengère VOISIN

ARTICLE 2 –

M. **Christophe MAGIS** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Présidente

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2026-2027-SCOLARITE-JD-3/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 20 mai 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Information et Communication** est fixée comme suit pour l'année 2026-2027 :

**Julien ROSSI
Sébastien BROCA
Grégory LÉVIS
Alexandra SAEMMER**

ARTICLE 2 –

M. **Julien ROSSI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2026

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON